



REUNION DU 25 mars 2013

COMPTE RENDU

<u>Etaient présents :</u>	M. LEMOIGNE, coprésident élu M. CARRE, M. DE BAZELAIRE, M. DEHERGNE, Mme DESHAYES, Mme GAULIER, M. LECOCQ, M. LECRIVAIN, Mme LUTZ, M. MARNIERE, Mme MARTINAIS, Mme MAUGER, Mme RAULT, M. RIVAIS, Mme TRUBERT
<u>Etaient excusés :</u>	M. CHAPERON, coprésident habitant M. ERARD, M. LECLERC, M. MORICE, M. PHILIPPE, Mme QUILLEVERE
<u>Etaient absents</u>	M. CLEMENT, M. COMMUNIER, M. GAUTIER, Mme HARVEY, Mme MONCOMBLE, M. THIERY, Mme LE GAC COCHET, adjointe municipale, Mme CHEVALLIER, conseillère municipale.
<u>Assistaient également à la réunion :</u>	M. COSSARD, Direction des Services Techniques, Mme LE PAPE, Direction de l'Aménagement Urbain, Mme LEPAROUX et Mme RUBIN, Direction Citoyenneté. 7 habitants

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Bilan et approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 4 février 2013 ;
- Aire de jeux du couvent des Urbanistes (état d'avancement) ;
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (ex ZPPAUP) : information par la direction de l'aménagement urbain ;
- Organisation de l'animation Caravane Main Verte du 20 avril 2013 ;
- Travaux de la ville prévus au budget 2013 ;
- Informations et questions diverses.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER

Lundi 3 juin 2013 à 20 h 30

Salle des Commissions à l'Hôtel de Ville

M. Lemoigne, coprésident élu, remercie les participants de leur présence et souhaite la bienvenue aux six nouveaux conseillers en leur remettant le guide du « conseiller de quartier » de Fougères. M. Lemoigne présente également les deux commissions de travail du conseil, voirie-stationnement-cadre de vie-urbanisme animée par M. Leclerc et lien social animée par lui-même. M. Lemoigne encourage les nouveaux membres à prendre part à l'une et/ou à l'autre de ces commissions.

Après consultation des membres, le compte rendu de l'assemblée générale du 4 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

M. Lemoigne souhaite la bienvenue à Mme Le Pape, de la Direction de l'Aménagement Urbain et M. Cossard, de la Direction des Services Techniques, venus présenter au conseil les dossiers prévus à l'ordre du jour.

COMMISSION VOIRIE - STATIONNEMENT - CADRE DE VIE - URBANISME

Etat d'avance du projet de l'aire de jeux des Urbanistes par M. Cossard, direction des Services Techniques :

La commission voirie-stationnement-cadre de vie-urbanisme, animée par M. Leclerc, travaille depuis quelques mois avec M. Cossard, des services techniques, à l'aménagement d'une aire de jeux dans le périmètre du couvent des Urbanistes. Ce projet viendra compléter un ensemble de 30 sites de jeux existants sur Fougères (y compris les espaces situés dans les écoles).

Les pourparlers entre les services de la ville et l'architecte des bâtiments de France d'une part, et les échanges entre les conseillers de quartier et les assistantes maternelles, d'autre part, ont abouti à l'acceptation de la mise en place du projet avec validation d'un budget (50 000 €) et d'une situation géographique (à côté de la Chapelle des Urbanistes).

Le projet couvre une surface de 112 m², ce qui représente un espace suffisant pour accueillir des jeux, bancs et poubelles.

La piste thématique retenue à ce jour serait celle de la cavalerie (manège de chevaux), en mémoire de l'époque historique où le couvent était une caserne. Considérant le caractère protégé du bâti (le couvent), la mise en place de cette aire de jeux devra répondre à un cahier des charges précis en terme de matériaux à utiliser (bois, métal...) et de construction de jeux non standard. Outre des fabricants « classiques » et suite à l'observation de M. Carré, des artistes (Archimède Folie, Ateliers Delaunay) pourront être sollicités pour des propositions répondant strictement à des critères spécifiques. 8 à 9 fournisseurs potentiels seront contactés.

La tranche d'âge des enfants auxquels sera destinée l'aire de jeux serait celle des 2-8 ans. Le sol serait recouvert de copeaux de bois, matériau recueillant à ce jour les meilleurs critères en termes de sécurité, d'hygiène et de prix (10 €/m² contre 90 €/m² pour un sol synthétique). Le recyclage des copeaux dans les massifs est également un atout supplémentaire.

Afin de limiter l'exposition visuelle de l'aire de jeux, dans la proximité du couvent, M. De Bazelaire suggère l'installation de haies –type charmille- ou de murets. Cependant le caractère sécuritaire du lieu ne nécessite pas une ceinture végétale ou minérale particulière.

M. Lecoq demande s'il existe des restrictions particulières concernant la hauteur des jeux ; M. Cossard répond par la négative.

M. Lemoigne suggère que la commission voirie-stationnement-cadre de vie-urbanisme puisse participer à la sélection du fournisseur après réception des projets. M. Cossard proposera une date en vue d'une concertation qui pourrait être celle de la prochaine réunion du conseil, soit le 3 juin 2013.

Mme Rault évoque l'importance du caractère traversant du lieu ; il serait opportun d'utiliser les 4 accès possibles –et existants- vers l'aire de jeux pour induire un lieu de passage des piétons plutôt qu'un lieu de destination des familles. Les deux accès directs actuels se situent au niveau du parking et devant le couvent.

La mise en œuvre du projet s'inscrirait sur la période d'été en vue d'une mise en service en septembre 2013. M. Lemoigne évoque l'inauguration de la dernière aire de jeux installée rue Marin Marie, quartier de Montaubert, qui a également fait l'objet d'une concertation entre le conseil de quartier et la ville, aujourd'hui plébiscitée par les assistantes maternelles et les habitants.

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (ex ZPPAUP) – présentation par Mme Le Pape, Direction de l'Aménagement Urbain.

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain a été créée par arrêté préfectoral du 28 novembre 1988 et a été réalisée par Monsieur Bernard Kaleski, architecte – urbaniste.

Cette zone représente une surface de 140 hectares sur une surface totale de 1027 hectares, soit environ 14 % du territoire de la ville de Fougères.

La ZPPAUP a été créée pour répondre à trois objectifs :

- Permettre la mise en place d'une politique de protection dans un périmètre cohérent, étudié et justifié ;
- Donner une dimension planificatrice à la protection du patrimoine, soutenue par une politique affichée,
- Faciliter l'intégration de la décentralisation dans l'urbanisme patrimonial, et ainsi donner aux collectivités locales l'opportunité de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine aux côtés de l'état.

La ZPPAUP a pour objet de protéger les patrimoines historiques, architecturaux, urbains et paysagers, dans leur seul aspect extérieur, ainsi définis :

- Les monuments historiques et les espaces publics contigus ;
- Les ensembles urbains de la ville au XVIII^e siècle ;
- Les immeubles à conserver définis par l'Inventaire Général du Patrimoine et des Richesses Architecturales de France, Commission Régionale de Bretagne ;
- La vallée du Nançon et le Nançon proprement dit, notamment dans sa partie qui constitue les douves du château ;
- Les perspectives.

Créée par la loi du 7 janvier 1983, la ZPPAUP a vu son intitulé complété par « paysager » après la loi du 8 janvier 1993. Cette adjonction confirme et renforce la vocation de cette procédure à prendre en compte l'ensemble des éléments patrimoniaux dans leur diversité et leur pluralité. La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a intégré la notion de développement durable avec la protection de la faune et de la flore, la densité, la production d'énergie (pose de panneaux solaires malgré les contraintes architecturales), la démocratie participative (associer les habitants à la concertation des décisions et leur permettre de s'approprier les règles à respecter).

La ZPPAUP est une véritable servitude d'urbanisme qui s'impose au Plan d'Occupation des Sols. Dès lors, toute intervention dans ce périmètre doit non seulement respecter les règlements mais obtenir également l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.). Aussi, le code de l'urbanisme oblige l'administration à dresser procès-verbal de tout délit connu de ses services.

La loi Grenelle II a substitué le dispositif des AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) à celui des ZPPAUP à échéance de 2015. L'intérêt d'une AVAP est de pouvoir réviser le périmètre (actuellement périmètre de protection de 500 m de rayon) et de réactualiser les règles. Ainsi, par exemple, jusqu'à présent, tout habitant pouvait exercer un recours contre l'ABF. Désormais, seul le maire pourra le faire ; l'habitant ne pouvant agir que par voie juridictionnelle.

Une commission locale de l'AVAP devra être créée. Elle comprendra : 5 élus, 2 représentants de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles et direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), 4 personnes qualifiées (2 au titre du patrimoine culturel local et 2 au titre des intérêts économiques locaux). L'ABF et le Maire sont membres de droit dans cette instance. Le Maire est aussi Président de l'AVAP.

Le respect de la réglementation au sein de la future AVAP devra être réfléchi par la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie.

Mme Lutz fait un rappel du courrier cosigné par des riverains qu'elle a adressé à Monsieur Charnassé, Architecte des Bâtiments de France et faisant état de la « prolifération des fenêtres PVC et volets roulants », sans réponse à ce jour. La Direction de l'Aménagement Urbain de la ville a répondu le 7 novembre 2012 qu'une rencontre des services et de l'ABF se tiendrait le 22 novembre et qu'une réflexion globale de la politique de protection du patrimoine était en cours. Mme Lutz fait part de l'autorité particulière de l'ABF.

M. Lemoigne souligne qu'il est difficile d'intervenir sur des installations ou travaux déjà réalisés ; ce constat doit permettre de fixer les règles et les moyens de les faire appliquer et rappelle que les élus souhaitent se prononcer en concertation avec les habitants. Il ajoute aussi qu'une communication efficace doit être mise en place pour informer les habitants et les entreprises des règles et moyens à leur disposition pour éviter toute erreur pénalisante. M. Lemoigne informe que la Ville est en cours de réflexion sur l'élaboration d'une stratégie permettant de traiter ces problématiques. Mme Guillerm, architecte-conseil, fait partie des partenaires à solliciter. M. De Bazelaire confirme qu'on ne peut agir que sur l'avenir à condition que des actions cohérentes soient proposées (interdiction de double vitrage à une époque qui prône les économies d'énergie et à la veille du triple vitrage, en 2015).

Une habitante souligne le refus de prise en charge par les assurances en cas de vol lorsque les ouvertures en rez-de-chaussée ne sont pas en vitre antieffraction.

Mme Lutz évoque le site internet de Dinan sur lequel un fascicule est mis à la disposition des habitants : « Laissez-vous conter Dinan ». Ce dernier présente une charte de couleurs et de matériaux utilisés dans le périmètre protégé.

COMMISSION LIEN SOCIAL

Action printemps avec Caravane Main Verte :

M. Lemoigne présente l'animation du conseil, « apprendre à jardiner au naturel », qui se tiendra le samedi 20 avril 2013 de 9 h 00 à 12 h 30 –en même temps que le marché hebdomadaire- place Aristide Briand, derrière le tribunal d'instance. Cette animation est organisée en partenariat avec Caravane Main Verte et le service Espaces Verts de la ville. Ce dernier présentera ses concepts « hôtel à insectes », « zéro phyto » et la gestion différenciée des espaces verts (biodiversité). Le magasin Biolune tiendra un stand d'ouvrages spécialisés sur le sujet et le conseil de quartier assurera une permanence afin de présenter aux habitants les objectifs et actions du conseil de quartier. M. Dehergne (9 h), Mme Trubert (à 11 h), Mme Gaulier (à 9 h), M. Lécrivain, Mme Quilleveré et Messieurs Chaperon et Lemoigne seront présents.

TRAVAUX DE LA VILLE PREVUS AU BUDGET 2013 (document joint)

M. Lemoigne présente les travaux inscrits au budget 2013 ; certains font l'objet des précisions suivantes :

- Les travaux du 47 avenue Georges Pompidou concernent l'accessibilité par les usagers à mobilité réduite du bâtiment utilisé par la trésorerie municipale avant son transfert près des Ateliers.
- Le plateau traversant du carrefour Durand-Chanzy aura pour objectif le ralentissement de la vitesse.
- Les rues Jean-Jacques Rousseau et Nationale subiront une réfection de leur voirie afin d'homogénéiser visuellement le quartier.
- Mise en sens unique de la rue Chateaubriand : une habitante demande que des décisions rapides soient prises concernant la sécurité des enfants aux abords des écoles.
- L'étude d'une construction d'une salle polyvalente répond à une attente des fougerais en terme de salle à louer sur la ville (les fougerais doivent jusqu'alors louer sur des communes environnantes à des coûts supérieurs à ceux usités par les habitants de la commune) ; il s'agirait de convenir d'un lieu n'occasionnant pas ou peu de nuisances sonores aux riverains et disposant d'une capacité de stationnement de véhicules suffisante.

Comptage véhicules (pour rappel)

Une action de comptage des véhicules réalisée en septembre dernier sur une période d'une semaine (du dimanche au samedi) apporte les résultats suivants en termes de **trafic moyen/jour** :

Rue Eugène Pacory	877
Rue des Feuteriers	3220
Rue de la Caserne	1085
Rue de l'Échange	788
Rue Anne Boivent	1173
Rue Albert Durand	11189

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Animation inter-conseils de quartier 2013

Dans le cadre de l'alternance prévue chaque année (en 2012, la réunion plénière des conseils de quartier a eu lieu le 17 octobre), une rencontre des 5 conseils de quartier à destination des habitants est prévue le 6 octobre prochain. Elle prendra la forme d'un rallye pédestre empruntant les cheminements piétonniers de la ville et son lieu de ralliement sera la salle de la Châtière, derrière le centre culturel Juliette Drouet.

M. Lemoigne invite tous les conseillers intéressés à rejoindre la commission lien social, organisatrice. Le rallye s'articulera autour de questions d'observation, plutôt que de questions de connaissances historiques ou architecturales. Une dizaine de questions sera élaborée par chaque conseil.

Accueil des délégations sud et nord le 28 mai 2013

Du 24 mai au 4 juin, la ville recevra les différentes délégations de jumelage. Mme Denis, adjointe, déléguée à l'éducation et la solidarité internationale, souhaite inviter les conseils de quartier à se joindre à ce temps de rencontre du 28 mai prochain aux Ateliers.

Concours de maisons fleuries aux couleurs du Tour de France

M. Lemoigne et M. Rivais de l'Office du Tourisme font part de la mise en place d'un atelier conseil sur la décoration florale dans le cadre d'un concours des maisons fleuries aux couleurs du tour de France 2013, de passage à Fougères. Cet atelier, organisé par les services techniques, est prévu le samedi 13 avril à 10 h 00 au centre technique municipal (Serres Municipales), 122 avenue Georges Pompidou.

Informations diverses

M. Lemoigne informe les membres du conseil que les deux séances de cinéma en plein air (Ciné'toiles) sont, cette année, prévues par la ville au château.

M. Dehergne fait remarquer qu'il est dommage qu'il n'y ait pas plus d'attrait à remonter la rue de la Pinterie pour les touristes en raison d'une gestion des ordures ménagères qui semblerait aléatoire. M. Lemoigne réitère le projet des containers enterrés à évoquer avec le SMICTOM.

M. Dehergne rapporte les incivilités de certains riverains qui occupent des logements privés ou publics (Espacil) de cette même rue.

M. Lécivain demande si, dans le cadre du projet de l'Annexe, un rapport a été réalisé suite aux visites de quartiers sur Rennes Métropole. M. Lemoigne annonce que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil, le 3 juin.

Mme Trubert informe que, lors du déneigement par les services de la ville, les petites rues sont impraticables car obstruées par le déneigement des rues principales. Une habitante de la rue du Beffroi évoque ce même constat : un agent des services techniques a confirmé que les rues non prioritaires n'étaient pas déneigées. Le service citoyenneté se charge de vérifier les consignes de déneigement usitées.

M. Marnière fait part de l'absence de passage pour piétons devant le restaurant place Carnot.

La séance est levée à 22 h 45.